

COMMUNE DE BARON

COMPTE RENDU SEANCE DU 13 janvier 2016

L'an deux mille seize le 13 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
Monsieur Christian **PETIT** Maire

Présents : Mesdames : Emmanuelle **ROME**, Virginie **BRICE**, Alice **DALEIRAC**, Madame Patricia **PERRIER**,

Messieurs : Olivier **COULET**, Edmond **DOROCQ**, Didier **PASCAL**, Romain **PASCAL**, Roland **DUMAS**

Absentes excusées : Monsieur Michel **PEYDRO**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du comité. Virginie **BRICE** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU CM DU 16/12/2015

Approbation à l'unanimité.

2 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

• **DETR 2016, CONSEIL DEPARTEMENTAL et REGIONAL**

Suite à la réunion de la commission des bâtiments communaux, considérant le projet

- de mise en sécurité de la traversée du village au niveau des écoles, création de place de parking y compris pour handicapée et accès handicapés aux bâtiments communaux de mise en sécurité de la traversée du village au niveau des écoles, création de place de parking y compris pour handicapée et accès handicapés aux bâtiments communaux tel que défini par le devis (SEEG GALIZZI) ci-joint pour un montant de 49 350.25 € HT
- de réhabilitation d'un bâtiment public :rez-de- chaussée pour une salle multi activité avec sanitaires adaptés et remplacement des châssis bois extérieur en RdC par des châssis en aluminium avec profils à rupture thermique et vitrage isolant, ainsi que remplacement des volets battants en bois du RdC et de l'étage par des volets en aluminium avec isolation intégré en polyuréthane.
- Réfection des façades avec décroûtage et enduit de façades, remplacement portes extérieures (voir APS Aitec ci-joint) pour un montant de 163 800 € HT
- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés
- VU l'annexe II concernant les catégories d'action et taux retenus pour la DETR 2016
- APPROUVE le projet des travaux de mise aux normes sécurité et accessibilité des bâtiments publics et Place des écoles tel que défini par le dossier joint à la présente délibération, pour un montant HT de 213 150.25 €
- Ces travaux seront financés par les subventions obtenues et par autofinancement.

3 – QUESTIONS DIVERSES

REPAS DES AINES

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la reconduction du repas des aînés au restaurant La Rose des Vents en incluant le conseil municipal, les agents municipaux et les conjoints. La date sera fixée avant mi-février 2016 en accord avec le restaurateur.

Approbation du conseil à l'unanimité.

ECHO DE L'ARQUE

Les tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal l'Echo de L'Arque sont reconduits à l'identique suivant le compte rendu du conseil municipal du 20/05/2015 à l'unanimité.

Création d'une adresse Gmail pour que tout le monde puisse déposer des photos ou des textes tout au long de l'année concernant les différentes manifestations du village.

La secrétaire
Virginie BRICE

Le Maire
Christian PETIT